

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

329ème séance

Samedi 3 janvier 1959, à 10 heures.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN
M.MAQUET
P.STANER

Président
Vice-Président
Délégué du Ministre du Congo Belge et
du Ruanda-Urundi

A.BECQUET
A.DUBOIS
W.ROBYNS
E.VAN CAMPENHOUT
Ch.VANDER ELST
H.DE SAEGER

Membres
Secrétaire du Comité de Direction

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN

Chef du Secrétariat Administratif

EXCUSE

M. E.STOFFELS

Membre

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Moyennant d'indiquer à la décision n° 4.164 que la question "est mise à l'étude" et non "est à l'étude", le Procès-Verbal de la 328ème séance, tenue le 22 décembre 1958, est approuvé.

SITUATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 1958.

La situation budgétaire telle qu'elle se présente pour l'exercice 1958 est examinée et discutée, ainsi que les possibilités offertes par le budget de l'exercice 1959. Pour ce dernier, les crédits accordés seront identiques à ceux octroyés à l'Institut pour l'année 1958, ce qui constitue virtuellement une diminution.

Les crédits accordés pour 1958 avaient déjà subi une limitation assez sensible; le volant dont on disposait habituellement pour faire face aux inévitables dépenses imprévues se trouve ainsi éliminé.

La gestion budgétaire requerra par conséquent une très grande attention pour l'année en cours. Dès-à-présent des restrictions sont envisagées et, notamment, l'exploration du Parc National de la Kagera ne sera pas poursuivie, sauf à obtenir une intervention financière de la Fondation pour favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

DECISION N° 4.168.- SUPPRESSION D'EMPLOI.

Etant donné la réduction des possibilités budgétaires qui ne permet pas la continuation de l'exploration du Parc National de la Kagera, l'emploi d'assistant de mission, rempli par M. A.BREULS de TIECKEN, est supprimé.

Après consultation du Conseiller Juridique, il sera envisagé de mettre fin au contrat de M. BREULS de TIECKEN.

DECISION N° 4.169.- PLACEMENT DES FONDS DE L'INSTITUT.

Il sera envisagé de placer les crédits alloués trimestriellement à l'Institut en compte à terme, à la Caisse d'Epargne du Congo Belge, afin d'en retirer le maximum d'intérêts.

DECISION N° 4.170.- CREDITS DE MISSION DE M. J.VERSCHUREN.

Les crédits alloués pour les dépenses courantes de la mission de M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent au Parc National Albert, seront limités à 30.000 frs maximum par mois pour l'année 1959.

INSPECTION DU PRESIDENT EN AFRIQUE.

Le Président fait un exposé du voyage d'inspection qu'il vient d'accomplir dans les divers Parcs Nationaux et des contacts qu'il eut avec les autorités du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Le Président s'étend particulièrement sur les points suivants :

1° La responsabilité qui incombe dorénavant à l'Institut, consécutivement à la promulgation de l'Ordonnance créant le corps des gardes des Parcs Nationaux, en ce qui concerne la formation de ces gardes.

2° Les travaux d'enquête pour la création d'un nouveau Parc National dans le District de la Tshuapa, interrompus pendant une courte période suite à des divergences survenues avec M. le Commissaire de District

honoraire G. TRIEST, chargé des enquêtes, se poursuivent et on peut espérer leur achèvement vers la mi-mars 1959.

3° Les mauvaises conditions d'exploitation de la Coopérative des Pêcheries indigènes du lac Edouard.

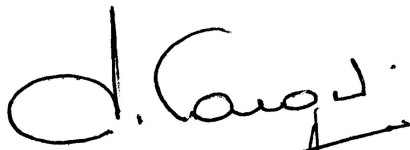
4° Le développement de la culture du coton aux abords des secteurs Nord du Parc National Albert, dans une région où il y avait jadis très peu d'autochtones, ainsi que l'installation de colons dans la même contrée et dans l'enclave des Watalinga.

5° La situation de plus en plus critique du Parc National Albert, étranglé par les développements économiques et son morcellement par un réseau routier dont l'utilité n'apparaît pas.


6° Abordant enfin la situation au Parc National de l'Upemba, le Président la considère tragique. La lenteur apportée à la solution du problème des droits indigènes, comme l'attitude des autorités judiciaires ont favorisé la réinstallation de populations qui saccagent la végétation et détruisent la faune. A propos de celle-ci, le Président, qui s'était fait accompagner, à cette intention, par M. G.F. de WITTE, en raison de sa connaissance de ce Parc National qu'il a exploré pendant trois ans, déclare qu'il est incontestable que la faune a diminué considérablement depuis dix ans et même peut-être plus intensément encore au cours des deux dernières années.

La séance est levée à 12 heures 45.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,


H. DE SAEGER.

LE PRESIDENT,


V. VAN STRAELEN.